

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2011

COMPTE RENDU

Présent(e)s : Joseph LE VÉE, Eric CAMBRESY, Guy JOLLY, Armel TOUBOULIC, Elisabeth DEMOY, Françoise DIEULESAINT, Daniel DENIS, Madeleine BLANCHET, Emmanuel FAUCILLON, Jean ANGEE, Jérôme LE NOUVEL, Françoise LE FUR, Danièle GALLERNE, Jean Pierre LE GOFF, Anne HENRY, Jean Yves LE GUILLOUX et Michel JOUAN, Marie Christine PERRO (suppléante).

Evelyne THUEUX (DGS Centre Armor Puissance 4), Dominique THOMAS (DGS Plaintel) et Béatrice LE LANN (Perceptrice).

Absents excusé(e)s : Annie PASCO, Lionel LAUBE (suppléant), Olivier PICHON (suppléant), Marie Paule MICHEL (suppléante).

Nombre de votant(e)s : 17

Secrétaire de séance : Marie Christine PERRO

Avant de passer à l'ordre du jour, le président demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu du 12 juillet dernier. Le compte rendu *est adopté à l'unanimité*.

Anne HENRY présente Sandrine TARIOL qui a pris ses fonctions de musicienne intervenante et de coordinatrice culturelle depuis le 26 septembre dernier. Le profil de poste et le temps de travail sont identiques à ceux de Thierry COLIN, soit $\frac{1}{2}$ temps d'interventions musicales et $\frac{1}{2}$ temps pour le développement culturel.

Question n°1 : Admission en non valeur

La vice présidente, Françoise LE FUR, propose à l'assemblée de voter les admissions en non valeur pour un montant de 766,76 € qui correspond à des redevances d'ordures ménagères de 2007 - 2008 et 2009.

Après délibération, le conseil *adopte à l'unanimité*, l'admission en non valeur pour un montant de 766,76 € correspondant à des redevances d'ordures ménagères de 2007-2008 et 2009.

Question n°2 : Décision modificative n°3

Béatrice LE LANN présente la décision modificative n°3 relative au budget principal 2011, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL		
dépenses d'investissement		
article 2115	terrains bâtis	
métallerie EPSMS		30 882 €
blanchisserie EPSMS		20 256 €
article 020	dépenses imprévues	-37 357 €
article 2151	réseaux de voirie	-13 781 €

Après délibération, le conseil *adopte à l'unanimité* la décision modificative n°3 du budget principal 2011 comme présentée ci-dessus.

Question n°3 : Projet TIPI (Titre Payable Par Internet)

Béatrice LE LANN présente aux élus, sous forme de diaporama, un projet pour mettre en œuvre le dispositif TIPI permettant aux usagers de payer par carte bancaire sur internet, les factures ou redevances dont ils sont redevables dans un cadre totalement sécurisé.

Elle détaille les avantages pour les usagers et la collectivité, développe les deux formules proposées :

- accès au paiement en ligne par le site de la collectivité,
- accès direct sur le site de paiement de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

Pour l'accès via le site, il est nécessaire de développer un portail internet pour assurer la liaison avec la DGFIP. Un devis à TOUZAZIMUT (prestataire de la collectivité) a été réalisé dans ce sens, qui propose pour cette opération un montant de 590 € HT.

Dans les deux cas, la communauté de communes doit passer une convention pour l'utilisation du dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil **décide à l'unanimité** :

- d'adhérer au paiement en ligne,
- de développer le portail du site communautaire,
- de confier la prestation à TOUZAZIMUT,
- de choisir l'option du formulaire de saisie,
- d'autoriser le président à signer la convention.

Question n°4 : Modification du tableau des effectifs

Le président informe les élus du décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du nouveau cadre d'emploi des animateurs territoriaux.

En effet les agents appartenant aux cadres d'emplois des animateurs, Laurence PIGNOREL pour la collectivité, sont intégrés dans le nouveau cadre d'emplois des animateurs territoriaux au 1^{er} juin 2011 conformément au tableau ci-dessous :

Grades actuels	Grades d'intégration
Animateur	Animateur
Animateur principal	Animateur principal de 2 ^{ème} classe
Animateur chef	Animateur principal de 1 ^{ère} classe

Au vu de cet élément, le président propose de modifier le tableau des effectifs communautaires.

Après délibération, le conseil **décide à l'unanimité**, de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs communautaires en faisant apparaître la concordance entre les anciens et nouveaux grades.

Question n°5 : Approbation du rapport d'assainissement de Grand Plessis pour l'année 2010

Le président présente à l'assemblée le diaporama du rapport annuel d'activité 2010 du service d'assainissement réalisé par La Lyonnaise des Eaux (prestataire de la collectivité).

Il détaille le plan synthétique du réseau partant de la zone du Grand Plessis jusqu'à la station d'épuration du SIVOM de la Baie à Yffiniac et le schéma de facturation appliqué.

Après discussion, le conseil prend acte du rapport d'assainissement 2010 présenté.

Question n°6 : Charte de territoire 2011-2015 de la Baie de Saint Briec

Le vice président Guy JOLLY, rappelle l'historique de la démarche du plan de lutte contre les algues vertes et explique que le seul levier pour agir consiste à réduire les flux d'azote arrivant dans la Baie de Saint Briec.

Par ailleurs, il précise que le projet territorial à très basse fuite d'azote de la Baie de Saint Briec a été adopté par la Commission Locale de l'Eau, le 24 juin 2011 et validé par le comité de suivi régional le 30 juin dernier.

Ce projet, trouve sa traduction dans une charte de territoire qui précise les engagements respectifs de chacun des signataires dans la mise en œuvre, la coordination, le suivi, l'évaluation et le financement de ce projet.

Guy JOLLY présente le diaporama synthétique de la charte de territoire de la Baie de Saint Briec et développe les points suivants :

- le contenu de la charte,
- les signataires,
- le territoire concerné,
- les acteurs,
- les objectifs territoriaux stratégiques,
- les engagements financiers,
- l'évolution de la charte,
- la gouvernance.

Le président rappelle que ce programme est un enjeu majeur pour le Pays de Saint Briec et répond à des directives européennes incontournables.

Les élus s'interrogent sur la participation financière des collectivités engagées dans l'avenir.

Après délibération, le conseil *approuve, à l'unanimité*, la charte de territoire 2011-2015 et *autorise* le président à la signer.

Question n°7 : Recrutement pour besoin occasionnel

Dans le cadre de la compétence enfance jeunesse et notamment pour la maison de l'enfance, la communauté est amenée à recourir à des contrats ponctuels de courte durée.

Afin de faciliter la procédure de recrutement, le président propose aux élus de l'autoriser à faire appel à des agents contractuels pour besoins occasionnels.

Après délibération, le conseil *autorise, à l'unanimité*, le président à recruter des agents contractuels pour besoin occasionnel.

Question n°8 : Convention de mise à disposition pour le développement économique

Le président informe les élus du départ d'Anne-Laure BOISSY, animatrice économique, depuis le 30 septembre dernier. Afin d'assurer la continuité des projets économiques liés à l'aménagement des zones d'activités en termes de gestion et suivi technique des dossiers, il est proposé d'élaborer une convention avec la commune de Plaintel pour la mise à disposition de Jacqueline HENRY (responsable urbanisme).

Ce dispositif implique d'une part, la saisine de la CAP (Commission Administrative Paritaire) et d'autre part, de prendre le temps de définir précisément les modalités d'application (durée, temps de mise à disposition..).

Aussi, il est proposé un avis de principe du conseil sur cette proposition.

Après délibération, le conseil *émet à l'unanimité, un avis de principe favorable* à la mise à disposition d'un agent de Plaintel pour le développement économique.

Question n°9 : Autorisation de signature du président pour des avenants

Le président rappelle aux élus le marché de travaux relatif à l'aménagement du parc du Grand Plessis à Plaintel et précise que par délibération en date du 12 juillet 2011, il a été désigné comme pouvoir délégué des marchés à procédure adaptée.

Au vu de ces éléments, il propose au conseil, de l'autoriser à signer les avenants relatifs au marché susvisé.

Après délibération, le conseil *autorise à l'unanimité*, le président à signer les avenants et toutes décisions concernant le marché de travaux du parc du Grand Plessis.

Il sera présenté à chaque séance de conseil, selon la périodicité des avenants à traiter, une synthèse des plus et moins values du marché.

Question n°10 : Mise à disposition du minibus communautaire aux associations

Le président fait part de la demande de Plaintel Sport pour utiliser le minibus communautaire pour leurs déplacements le weekend durant la saison 2011/2012.

Un projet de convention a été élaboré faisant apparaître l'objet, la durée, la destination, les modalités de retrait et de remise du véhicule, l'état des lieux et les responsabilités de chacune des parties.

Il précise qu'une fiche technique est attenante à la convention et délivrée à chaque mise à disposition.
Le président interroge le conseil sur la pertinence d'une participation financière.

Eric CAMBRESY estime que les dépenses de fonctionnement (entretien, maintenance...) sont prises en charge par la communauté, à ce titre, il semble convenant de demander une participation financière à l'utilisateur.

Après délibération,

- le conseil *décide à l'unanimité*, la mise à disposition du minibus aux associations,
- le conseil *décide à 15 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre*, une participation financière de l'association utilisatrice de 10 € (minimum) par tranche de 100 km,
- le conseil *autorise* le président à signer les actes à venir pour cette délibération.

Informations diverses

1) Point sur la réforme territoriale relative au schéma de coopération intercommunale du préfet.
Le président rend compte aux élus de la dernière CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). Il précise que seules les points réglementaires ont été abordés tels que les communes isolées et les communautés de communes de moins de 5 000 habitants. Ont été reportées les décisions concernant Le Pays de Corlay et Plélan.
La prochaine CDCI est prévue le 7 novembre.

2) Point visio orange.
Le président rappelle l'expérimentation (pendant 6 mois) de la borne visio orange à destination du public et informe les élus du bilan de l'opération : aucun rendez-vous n'a eu lieu pendant cette période.
Toutefois, il est proposé à la communauté de réfléchir sur d'autres partenariats envisageables tels que Pôle Emploi, la CAF...

3) Calendrier :

- Jeudi 20 octobre à 18h à la CDC : commission culturelle.
- Mardi 8 novembre à 18h à la CDC : commission communication.
- Jeudi 8 décembre à 18h30 à la CDC : comité de pilotage avec la CAF pour présenter les bilans des services enfance jeunesse.
- Jeudi 15 décembre à 18h à la CDC : conseil communautaire.

Le président,
Joseph LE VEE,

Le secrétaire de séance,
Marie Christine PERRO,

